

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE THIERS

(Arrondissements d'Ambert et Thiers)

Palais de Justice - Place Saint Genès

BP 69 - 63301 THIERS CEDEX

Minitel 3617 INFOGREFFE - Internet www.infogreffe.fr

Tel. 0 891 01 11 11 - Fax 04 73 80 30 26 - Renseignements sur la situation d'une entreprise? Tel. 0 899 70 22 22

SOCIETE FIDAL

8 AV. DU GENERAL DE GAULLE

03700 BELLERIVE SUR ALLIER

V/REF :

N/REF : 72 B 15 / 2006-A-524

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE THIERS certifie qu'il a reçu le 31/08/2006,

P.V. d'assemblée du 30/06/2006

- Apport-fusion
- Augmentation de capital

Déclaration de conformité

Rapport du commissaire à la fusion

- Fusion-Absorption de la (des) sociétés COTTE PLASTURGIE (RCS THIERS 402 289 656)

Statuts mis à jour

- Modification corrélative des statuts

Concernant la société

A.P.A. SA (APPLICATION PLASTIQUE ARCONSAT)

Société anonyme

LES SARRAIX

63250 CELLES SUR DUROLLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-524 le 31/08/2006

R.C.S. THIERS 747 280 154 (72 B 15)

Fait à THIERS le 31/08/2006,

Le Greffier



A.P.A. SA (APPLICATION PLASTIQUE ARCONSAT)

Société anonyme à Conseil d'administration

au capital de 40.000 euros

Siège social : Les Sarraix

63250 CELLES SUR DUROLLE

747 280 154 RCS THIERS

COTTE PLASTURGIE

S.A.R.L. au capital de 16.000 Euros

Siège social : Les Sarraix

63250 CELLES SUR DUROLLE

402 289 656 RCS THIERS

DECLARATION DE CONFORMITE ET DE REGULARITE

LES SOUSSIGNES :

- La société A.P.A. SA (APPLICATION PLASTIQUE ARCONSAT), société anonyme au capital de 40.000 €, dont le siège social est à CELLES SUR DUROLLE (63250) – Les Sarraix, immatriculée au RCS de THIERS sous le numéro 747 280 154,

Représentée par Monsieur André COTTE, Directeur Général, spécialement habilité aux fins des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 20 mars 2006.

- Et Monsieur Xavier COTTE, représentant la société COTTE PLASTURGIE

Dûment habilité par une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2006,

déclarent, conformément à l'article L. 236-6 du code de Commerce, qu'il a été procédé à la fusion des sociétés COTTE PLASTURGIE et A.P.A SA et par voie d'absorption de la première par la seconde et, qu'à cet effet, les opérations suivantes ont été réalisées :

A.C. X.C.

APA SA
(Société absorbante)

COTTE PLASTURGIE SARL
(Société absorbée)

FUSION

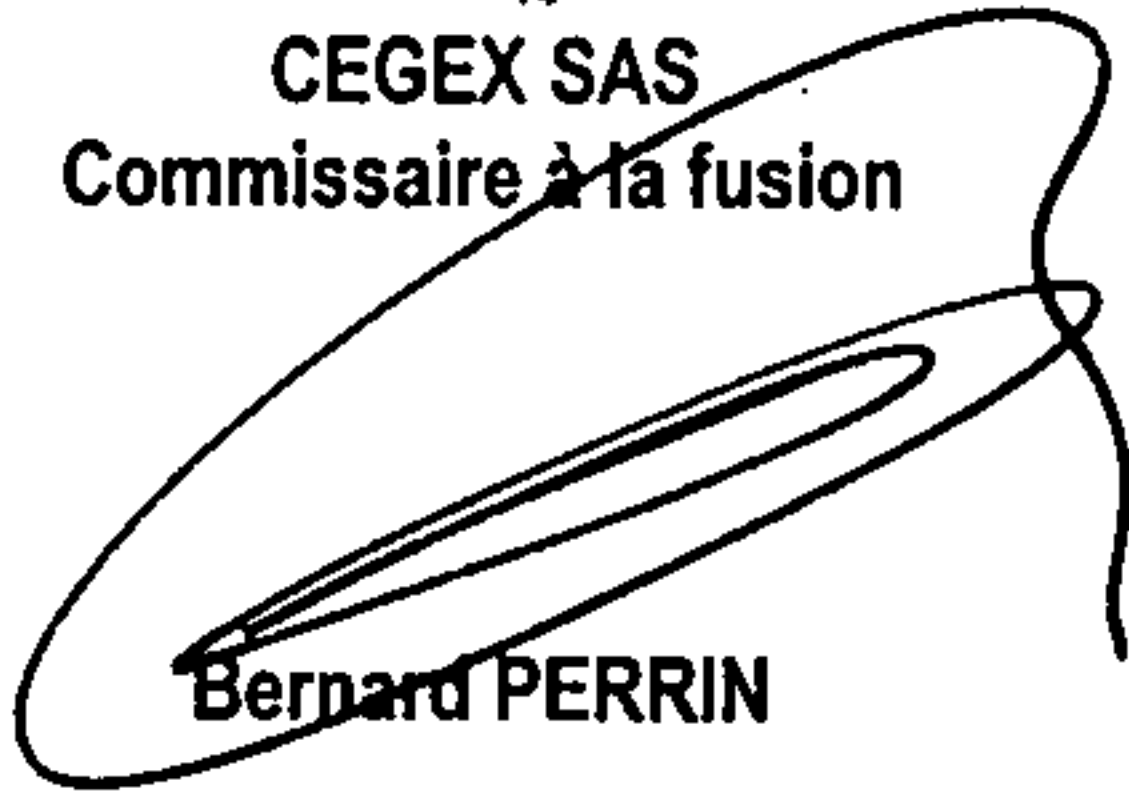
**RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA FUSION
SUR LA REMUNERATION DES APPORTS**

4- CONCLUSION :

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 11 actions de la société APA SA pour 4 parts de la société COTTE PLASTURGIE est équitable.

Fait à Clermont-Ferrand,
Le 20 juin 2006.

CEGEX SAS
Commissaire à la fusion



Bernard PERRIN

